

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
18 novembre 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 25

OBJET :
**20. TABLEAU DES
EFFECTIFS DES
EMPLOIS
PERMANENTS.
FIXATION POUR
L'ANNÉE 2021.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le

ID : 059-215904004-20201124-07122020D20_AK-DE

L'an deux mil-vingt, le vingt-quatre NOVEMBRE à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BOUVET Margaret – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : M. BAUDRY José – M. SERE Soarey Idriss **donnant procurations respectives** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. LAPIERRE Julien.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le tableau des effectifs des emplois permanents a été fixé pour 2020, par l'assemblée délibérante en sa séance du 28 novembre 2019, puis modifié par délibérations du 13 février 2020, du 13 juillet 2020 et du 18 septembre 2020.

Règlementairement, il appartient à l'assemblée communale de fixer la liste des emplois confiés au personnel territorial.

Afin de répondre aux besoins des services, de l'évolution de carrière des agents et des départs du personnel, le conseil municipal est convié à mettre à jour ledit tableau des effectifs et de fixer le nombre d'heures de travail des postes.

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante, et ce à compter du 1^{er} décembre 2020 :

a/ Ouvertures de postes :

Pour faire suite à des départs d'agents :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet.

Pour faire suite à des propositions d'avancements de grade au 01/12/2020 :

- 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 31.1h/semaine ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 28.5h/semaine ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 21.5h/semaine ;
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 6.3h/semaine ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à 31.1h/semaine ;
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à 23.6h/semaine.

Les 11 postes actuels occupés par les agents proposés à l'avancement seront soumis à fermeture lors d'un prochain conseil, dès que les avancements auront été validés par le Centre de Gestion et les agents auront été nommés.

.../...



.../...

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2020

20. TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS. FIXATION POUR L'ANNÉE 2021.

b/ Fermetures de postes :

- 1 poste d'adjoint technique à 17h30/semaine ;
- 1 poste d'adjoint administratif à 31h/semaine.

c/ Modification du temps de travail d'agents à temps non complet

- Ouverture d'1 poste d'adjoint administratif à temps complet et fermeture concomitante d'1 poste d'adjoint administratif à 26h/semaine ;
- Pour l'école de théâtre, fermeture d'un poste de professeur d'enseignement artistique option théâtre à raison de 12.86h/semaine et ouverture concomitante d'un poste de professeur d'enseignement artistique option théâtre à raison de 14.24h/semaine.

L'assemblée, suite à l'avis préalable des membres du comité technique du 19 novembre 2020 et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des votes exprimés (4 abstentions), les modifications à opérer sur le tableau des effectifs.

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le



ID : 059-215904004-20201124-07122020D20_AK-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2020

20. TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS. FIXATION POUR L'ANNÉE 2021.

EMPLOIS PERMANENTS AU 1^{er} DÉCEMBRE 2020

Filière	Cadres d'emploi	Grades	Durée Hebdomadaire	Ouvert
ADMINISTRATIVE	Emploi fonctionnel	Directeur Général des communes de 10 000 à 20 000 habitants	35h	1
	Attaché	Attaché principal	35h	2
		Attaché	35h	3
	Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35	1
		Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	35	2
		Rédacteur	35h	1
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35h	6
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35h	9
		Adjoint administratif	35h	9
	TOTAUX ADMINISTRATIFS			
CULTURELLE	Directeur de centre culturel	Attaché	35h	1
	Bibliothécaire	Bibliothécaire	35 h	1
	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	35h	4
		Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	35h	2
	Professeur d'enseignement artistique	professeur d'enseignement artistique	14,24 h	1
		option théâtre	12,86 h	0
	Assistant d'enseignement artistique	assistant d'enseignement artistique principal	20h	2
			8h	1
5h			1	
TOTAUX CULTUREL				13
SECURITE	Chef de service de Police	Chef de service de Police	35h	1
	Agent de Police Municipale	Brigadier Chef Principal	35h	2
		Gardien brigadier	35h	5
TOTAUX POLICE				8

.../...



.../...

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2020

20. TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS. FIXATION POUR L'ANNÉE 2021.

Filière	Cadres d'emploi	Grades	Durée Hebdomadaire	Ouvert
TECHNIQUE	Ingénieur	Ingénieur	35 h	1
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	35h	8
		Adjoint technique principal de 1ère classe	35h	2
			35h	46
			32,45 h	1
			32 h	1
			31,1 h	1
			28,5 h	1
		Adjoint technique principal de 2ème classe	28 h	1
			26,6h	1
			22,6h	1
			21,5 h	1
			18,12h	1
			15,36 h	1
			6,3 h	1
		Adjoint technique	35h	26
			31,1h	2
			30,71 h	1
			30h	1
			28,5h	2
			26,3h	1
			22,29h	1
			21,5	1
		Adjoint technique	21,30h	1
			20 h	1
			17,5 h	1
		15,36 h	1	
		15 h	1	
		12,6 h	2	
		11,8 h	1	
		9,5 h	1	
		6,3 h	2	
TOTAUX TECHNIQUE				114

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le

10/12/2020



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2020 ID : 059-215904004-20201724-07122020D20_AK-DE

20. TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS. FIXATION POUR L'ANNÉE 2021.

Filière	Cadres d'emploi	Grades	Durée Hebdomadaire	Ouvert
MEDICO SOCIALE	Infirmière	Infirmière de classe supérieure	35	1
	Educateur de Jeunes Enfants	Educateur de Jeunes Enfants	35h	1
	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	35 h	1
		Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	35h	2
	ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	35 h	6
			34,23 h	1
			31,1 h	1
		ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	35h	1
			31,1h	1
	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	35h	1	
Agent social	15h	1		
		35h	1	
TOTAUX MEDICO SOCIALE				18
ANIMATION	Animateur	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	35h	1
		Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	23,6 h	1
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35h	1
			23,6h	1
		Adjoint d'animation	35h	4
			32,4	1
			30,71h	1
			24,46h	1
			12,36h	1
			9,5h	1
	6,18h	4		
TOTAUX ANIMATION				17
TOTAL GENERAL				204

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le



ID : 059-215904004-20201124-07122020D20_AK-DE
